





CLAUSE BÉNÉFICIAIRE EN ASSURANCE VIE

 Référence :
 Durée :
 Niveau :
 Modalités :
 Tarifs :

 AA378
 1 jour - 7 h
 Bases
 Présentiel ou à distance
 648,00 €

LIEUX ET DATES:

PARIS

- Du 27/05/2025 au 27/05/2025
- Du 13/11/2025 au 13/11/2025

OBJECTIFS

- Appréhender les conséquences juridiques et fiscales des clauses bénéficiaires des contrats d'assurance vie
- Distinguer la transmission successorale et le bénéficie de l'assurance vie
- Connaître le démembrement de la clause bénéficiaire

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Mise en pratique et rédaction des clauses selon des contextes différents.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance vie et du patrimoine, formateur expert de l'IFPASS.

PROGRAMME

- A. Régime de la stipulation pour autrui
- 1. Aménagement de l'effet relatif
- 2. Attribution d'un régime dérogatoire civil
- 3. Bénéfice d'un régime fiscal dérogatoire
- B. Définition du bénéficiaire et distinctions utiles
- 1. Exigence d'une personnalité juridique (physique ou morale)
- 2. Cas restrictifs (personnes interposées)
- C. Modalités et procédés de désignation du bénéficiaire
- 1. Désignation directe ou indirecte
- 2. Clause nominative ou qualitative
- D. Droits du bénéficiaire à titre gratuit
- 1. Bénéfice d'un droit réel et d'un patrimoine en attente d'affectation
- 2. Renonciation au bénéfice
- E. Acceptation de la clause bénéficiaire
- 1. Formalisme de l'acceptation
- 2. Acceptation en cas de vie et en cas de décès
- 3. Droits du bénéficiaire acceptant
- 4. Cas de révocation d'un bénéficiaire acceptant
- 5. Mesures de sauvegarde en faveur d'un souscripteur vulnérable
- F. Absence de bénéficiaire désigné
- 1. Neutralisation des effets de la stipulation pour autrui
- 2. Conséquences civiles et fiscales
- G. Démembrement de la clause bénéficiaire
- 1. Différentes formes de démembrement
- 2. Conséquences civiles et fiscales

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours:

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques

Conseillers en assurance Chargés de clientèle Gestionnaires de contrats Agents généraux Courtiers Chargés d'études juridiques

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap: L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

648,00 € Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 14/12/2025 à 10:17